

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

N° de délibération : 28/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, la séance peut se tenir sans obligation de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée pour le 18 septembre, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le lendemain.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 2 VOTANTS : 2
DATE DE LA CONVOCATION	19/09/2025
VOTE	POUR : 2 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Éric GUYOT, Gilles JACQUET

Monsieur Gilles JACQUET est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Adhésion au PTCE Ecrin

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Pôle territorial de coopération économique (PTCE) E.C.R.I.N – pour « Engagés collectivement pour le réemploi et l'inclusion Nevers Val de Loire – a été créé en 2024 afin d'impulser une dynamique collective pour l'économie circulaire et le réemploi. Concrètement, le PTCE réunit des entreprises, des collectivités et des structures de l'ESS afin de développer des filières locales de réemploi et d'insertion professionnelle. Les actions prioritaires du PTCE sont le développement de filières de réemploi dans le numérique et l'électronique, du textile et du bâtiment et travaux publics.

Dans le cadre du développement de ses actions en faveur de la transition écologique, le Pays Val de Loire Nivernais souhaite rejoindre cette dynamique et intégrer le PTCE, au sein du collège des collectivités, aux côtés de la Ville de Nevers et de Nevers Agglomération, collectivités fondatrices. Le montant de l'adhésion est fixé à 100 €.

En effet, la participation du Pays à cette coopération inter-acteurs pourrait permettre de favoriser :

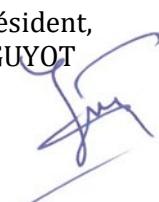
- la mutualisation d'actions de sensibilisation et le développement d'une animation collective sur le sujet et des projets d'économie circulaire, notamment dans le cadre du Contrat d'objectifs territorial (COT) que le Pays a signé avec l'ADEME, Nevers Agglomération, la communauté de communes les Bertranges et la communauté de communes Sud Nivernais ;
- le déploiement d'actions à l'échelle plus large du Val de Loire nivernais.

Ce faisant, le Pays entend renforcer son engagement en faveur de projets contribuant au développement durable du territoire.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- valide l'adhésion du Pays au PTCE Ecrin ;
- désigne Rémy PASQUET comme représentant du Pays au sein de l'association ;
- acquitte la cotisation correspondant à l'adhésion, soit 100 €

Le Président,
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 25 septembre 2025**